



Chère Madame, Cher Monsieur,

Depuis **mai 2021**, les jours de marché, le **marché Convention** est équipé de bacs destinés à la collecte des déchets alimentaires des Parisiennes et des Parisiens. Au regard du succès de ce dispositif et dans le but d'améliorer la qualité de ce service, la Ville de Paris va progressivement proposer des bornes fixes dans l'espace public vous permettant d'apporter vos déchets alimentaires quand vous le souhaitez. Ces bornes seront ainsi **disponibles 24h24 et 7j/7 !**

Elles seront collectées et nettoyées plusieurs fois par semaine.

Cette évolution s'inscrit dans la volonté de la Ville de Paris de proposer à l'ensemble de ses habitants, d'ici 2024, une collecte séparée de leurs déchets alimentaires.

Voici quelques questions que vous pouvez vous poser :

POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Collectés séparément, les déchets alimentaires vont permettre de produire à la fois de l'énergie, sous la forme de biogaz, et de la matière fertilisante, sous la forme d'engrais naturel pour enrichir les sols. Ce nouveau tri est une manière concrète et facile d'agir au quotidien pour protéger notre environnement et lutter contre le gaspillage des ressources naturelles.

COMMENT PARTICIPER ?

Depuis le 11 novembre 2022, des bornes remplacent les bacs jusqu'ici mis en place les jours de tenue du marché. Elles sont installées :

- sur les trottoirs, pair et impair, de la rue de la Convention, entre les rues Alain Chartier et de l'Abbé Grout.

Si vous souhaitez apporter vos déchets alimentaires sur les bornes du marché, appelez le service local de propreté de votre arrondissement (division de propreté du 15^e arrondissement – joignable au 01 45 45 86 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h) qui vous donnera un bio-seau, un lot de sacs compostables, ainsi que de la documentation afin de vous aider au mieux dans le tri du quotidien.

COMMENT TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Tous les déchets liés à l'alimentation, sans leurs emballages, peuvent être jetés tant que les apports se font en sacs compostables ou krafts :

- **Les restes et les préparations de repas** qu'ils soient de nature végétale ou animale (épluchures, os, restes de viandes, coquilles etc.).
- **Les produits alimentaires périmés** sans leurs emballages.
- **Les sachets de thé et les filtres à café** s'ils sont en papier.
- **Les boîtes d'œufs en carton, serviettes en papier et les essuie-tout** qui, placés au fond du bioseau, permettent d'absorber les liquides et d'éviter les mauvaises odeurs.



Colombe BROSSSEL,
Adjointe à la Maire de Paris en charge
de la propreté de l'espace public, du tri et
de la réduction des déchets, de l'assainissement,
du recyclage et du réemploi

Philippe GOUJON
Maire du XV^e arrondissement